

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2025

n° 251-25 C

Objet : RD - Adoption du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) 2026-2031 de Grand Chambéry

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune	Vincent Miquet
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Walter Sartori
Cognin	Corinne Charles
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux
La Ravoire	Frédéric Bret - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoultre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Grégory Basin à Chantal Giorda - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Benoit Perrotton - de Franck Morat à Corinne Charles - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Philippe Vuillermet à Jean-Pierre Casazza

- conseillers excusés : 17

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Christelle Favetta-Sieyes - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Céline Gendron - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laila Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alain Saurel - Alain Thieffinat

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2025

délibération n° 251-25 C

objet **RD - Adoption du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) 2026-2031 de Grand Chambéry**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, explique que Grand Chambéry, en tant qu'intercommunalité de plus de 20 000 habitants, doit établir un PCAET (plus simplement dénommé Plan climat) et coordonne ainsi la transition écologique et énergétique sur son territoire.

Après avoir mis en œuvre un premier Plan climat 2020-2025, Grand Chambéry a décidé, en accord avec le comité de pilotage, de le réviser. L'enjeu est d'apporter un cadre de continuité et de renforcement des actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique alors que la température moyenne annuelle du territoire de l'agglomération a augmenté de 2,6° C en 60 ans, l'un des records de l'hémisphère nord.

Un Plan climat révisé dans un objectif partenarial

Dès le début de la révision, au printemps 2024, le comité de pilotage a été élargi aux partenaires institutionnels et techniques : gestionnaires d'énergie, bailleurs sociaux, aménageurs, syndicats intercommunaux et mixtes (d'énergie, de gestion de l'eau, des déchets, du développement économique) et établissements publics, associations, représentants des entreprises.

Grand Chambéry a sollicité diverses instances pour soumettre et partager le diagnostic, les enjeux, les projets, que ces instances soient :

- déjà existantes :
 - o le Club climat citoyens en action depuis plus de 3 ans,
 - o le comité TEPOS, réunissant les 3 vice-présidents chargés de la transition écologique et énergétique de Grand Chambéry, Grand Lac et Grand Annecy, le groupe technique d'animateurs pédagogiques dans les domaines de la mobilité, l'eau, les déchets, l'énergie et le climat animé par Grand Chambéry,
 - o le Conseil local de développement de Grand Chambéry,
 - o le réseau départemental de transition écologique co-animé par le Département et la DDT de la Savoie),
- ou créées à cette occasion :
 - o le CoCliCo (comité climat des communes),
 - o le comité d'actions, pendant technique du comité de pilotage élargi.

En plus de la consultation réglementaire prévue pour la révision du Plan climat (consultation de la Région, de l'Etat et de l'autorité environnementale et mise à disposition du public), Grand Chambéry a décidé de mener une consultation dite volontaire, auprès des 38 communes de l'agglomération et des 60 membres du comité de pilotage.

Enfin, cette révision a fait l'objet d'un portage politique soutenu, comme l'Etat l'a souligné dans son avis : « remarquable implication de l'ensemble de l'exécutif de l'agglomération ».

3 ambitions structurantes, 5 axes et 16 actions, 66 projets

La stratégie retenue par le comité de pilotage pour la révision du Plan climat s'inspire du Plan national d'adaptation au changement climatique adopté en mars 2025 par le Gouvernement.

Ainsi, le Plan climat de Grand Chambéry prévoit un postulat de base : le territoire et tous ses acteurs intègrent la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC). Elle retient une trajectoire « la France à +4°C d'ici 2100 » à partir du scénario tendanciel selon les scientifiques du GIEC, soit une augmentation de la moyenne annuelle de la température attendue sur le territoire de l'agglomération de l'ordre de +1,5°C d'ici 2050 par rapport à la période actuelle.

La stratégie du Plan climat s'appuie également sur les projets de stratégie nationale bas carbone n° 3 et programmation pluriannuelle de l'énergie n° 3 (en attente de publication).

La stratégie territoriale du Plan climat repose ainsi sur 3 ambitions :

- atténuer davantage le changement climatique et adapter le territoire,
- tenir l'équilibre entre l'habitabilité du territoire et la protection des espaces et ressources naturelles,
- réduire l'exposition de la population et du territoire aux aléas climatiques et aux pollutions.

Le PCAET fixe des objectifs territoriaux à 2031 :

- réduction de 45 % des émissions de gaz à effet de serre (- 300 000 TequCO₂), de 30 % de la consommation d'énergie (- 900 GWh), multiplication par 2,5 de la production d'énergies renouvelables locales (+ 500 GWh),
- amélioration de la qualité de l'air : diminution de l'ordre de 20 % des émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils, et de 10 % des particules fines,
- maintien du stock de carbone par préservation des milieux naturels, sols, zones humides.

Ces objectifs sont ambitieux mais à la hauteur de la gravité des impacts du changement climatique déjà vécus sur le territoire et amenés à s'accroître : réduction des pluies efficaces, intensification des événements météorologiques, augmentation des risques de feux de forêt et augmentation du nombre et des intensités des vagues de chaleur. Ces objectifs seront tenus uniquement par un engagement massif, continu et coordonné de tous les acteurs (publics, privés, habitants, touristes).

C'est en ce sens qu'un axe « Plus engagés » vient compléter les 4 autres axes thématiques du plan d'actions :

1. Mieux se déplacer : 3 actions et 10 projets,
2. Mieux produire et mieux consommer : 3 actions et 16 projets,
3. Mieux occuper la ville et l'espace : 3 actions et 10 projets,
4. Mieux protéger et valoriser les ressources : 4 actions et 16 projets.

Ce 5^e axe « Plus engagés » s'est construit tout au long des 18 mois de travaux de révision. Liant du plan d'actions, il concentre les conditions de réussite du PCAET. Il comporte 3 actions et 14 projets :

Action	Projet
Accompagner le changement de comportement de la population et des acteurs du territoire	Se former à tous les niveaux (dirigeants, élus, salariés, associations, milieux éducatifs) ; déployer le parcours pédagogique de transition écologique et multiplier l'accès des jeunes à la nature
	Responsabiliser et fédérer les habitants en s'appuyant sur l'implication citoyenne, notamment par la pérennisation du Club climat citoyens et l'essaimage de ses actions testées lors du premier PCAET
	Bâtir et animer un plan de communication pluriannuel climat / air / énergie à destination de la population et des acteurs (dont proposer un nom au PCAET qui soit attractif, qui donne du sens, de l'envie et facilite l'appropriation et la mobilisation)
	Conforter les associations de terrain dans leur mission d'entraînement sur le chemin de la sobriété énergétique et l'atteinte de l'objectif ambitieux de « -30 % de consommation énergétique d'ici 2031 »
Garantir un engagement des partenaires du PCAET	Animer les acteurs : définir collectivement des indicateurs opérationnels et budgets pour la mise en œuvre des actions et les suivre annuellement ; animer des temps de rencontres (CoCliCo, comités d'action, comités de pilotage) et des événements pour pérenniser la dynamique née durant la révision du PCAET ; promouvoir et faire connaître le PCAET par de « l'aller-vers » les réseaux d'acteurs
	Animer spécifiquement les entreprises à l'échelle des zones d'activité / quartiers pour optimiser les ressources et développer des solutions d'adaptation de manière systémique
	Déployer la comptabilité verte dans les collectivités, entreprises et associations et rendre compte annuellement au titre du PCAET
	Coconstruire des outils et ressources communs : socle commun de commandes durables, grille d'analyse multicritères des opérations / services au regard du PCAET, collectif local d'experts pour bonifier les opérations / services / offres sur le plan énergétique et climatique ; favoriser les coopérations (projets alpins)

	Renforcer l'exemplarité des acteurs du PCAET, notamment par un engagement à ce que chaque partenaire du PCAET installe au moins une production supplémentaire d'EnR sur son patrimoine d'ici 2031
Adapter le territoire	Réaliser un diagnostic exhaustif de vulnérabilité et un plan d'adaptation du territoire à intégrer dans le PCAET lors de sa révision à mi-parcours
	Accompagner les partenaires pour intégrer progressivement la TRACC dans tous les projets, aménagements et services déployés sur le territoire
	Développer localement une culture des risques naturels (et de la gestion des crises avec le PICS)
	Organiser des gouvernances partagées pour anticiper les arbitrages en cas de conflits d'usage (eau, milieux naturels, surfaces agricoles, énergie) et aider à la décision
	Concerter davantage avec les habitants, les entreprises et les touristes autour de la vulnérabilité et des mesures d'adaptation

Les 4 axes thématiques incluent également des actions opérationnelles d'adaptation.

L'évaluation environnementale stratégique, obligatoire et réalisée par un bureau d'études, a confirmé la pertinence de la stratégie du PCAET, en soulignant une intégration forte des enjeux air-climat-énergie-biodiversité, des incidences globalement positives sur l'environnement. La préfecture de la Savoie et la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) ont salué la cohérence de la démarche, tout en invitant Grand Chambéry à la compléter par une étude de vulnérabilité / adaptation et à préciser le suivi des indicateurs et la quantification des effets des actions.

Un projet enrichi de consultations réglementaires et volontaires

Le projet de PCAET a fait l'objet d'une consultation réglementaire (préfecture de Savoie, MRAe et Région Auvergne-Rhône-Alpes, mise à disposition du public) et volontaire (les vice-présidents, les 38 communes, les membres du comité de pilotage). Conformément à l'article L 5211-10-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de développement a également été sollicité en amont et durant la période de consultation.

Il résulte de la consultation réglementaire (réponses de la préfecture de la Savoie, de la MRAe, contribution de 56 habitants, 2 associations et un parti politique) et volontaire (réponse de 6 communes, 7 vice-présidents, 4 syndicats intercommunaux, 3 représentants d'entreprises, une association, un bailleur social et un gestionnaire d'énergie) les enseignements et améliorations suivants qui ont été majoritairement intégrés à l'axe 5 :

- réaliser une « étude prospective fine des vulnérabilités territoriales face aux futures conditions climatiques pour identifier les enjeux prioritaires et définir les actions à mettre progressivement en œuvre pour l'adaptation effective du territoire » (DDT),
- fournir une approche quantitative détaillée des potentiels existants et des capacités du territoire (réduction de la consommation énergétique et des gaz à effet de serre, production d'énergies renouvelables) et des effets attendus des actions au regard d'objectifs soulignés comme ambitieux (DDT),
- préciser les actions de manière plus opérationnelle : indicateurs, budget, échéances (DD, MRAe),
- intégrer le paramètre de la croissance démographique dans les analyses et le suivi du Plan climat (partenaires et public),
- avoir une vigilance sur des projets territoriaux estimés comme discordants :
 - o avec certains enjeux du Plan climat (stratégie alimentaire et agricole, densification de l'habitat, réduction des îlots de chaleur urbains),
 - o ou entre des actions du Plan climat lui-même (action 10 : protéger les forêts, action 4 : développer le bois énergie, action 7 : les matériaux biosourcés ou le bois construction (consultation du public),
- innover dans la façon de communiquer sur la sobriété et l'adaptation : communiquer en réponse à des besoins vitaux (santé, pouvoir d'achat) ; montrer les réussites, savoirs et progrès locaux ; donner des preuves visibles d'avancement plutôt que de parler de projets et d'intentions (consultation du public, partenaires).

Composition du PCAET

Le PCAET 2026-2031 annexé est ainsi constitué :

- d'un rapport (diagnostic, enjeux, stratégie, objectifs, suivi et animation), qui explicite dans son paragraphe 6 comment les résultats des concertations seront intégrés dans le document final,
- d'un plan d'actions, composé de 5 axes, dont l'axe « Plus engagés » qui valorise de nombreuses suggestions et remarques issues de la consultation du public et des partenaires,
- d'un résumé, synthèse des deux précédents documents, à vocation pédagogique,
- d'une évaluation environnementale et stratégique, en réponse aux obligations réglementaires.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu les articles L. 229-26 et R. 229-51 à 56 du code de l'environnement,

Vu l'article L. 2224-34 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 199-19 C du Conseil communautaire du 19 décembre 2019 approuvant le premier PCAET de Grand Chambéry pour la période 2020-2025 et son évaluation à mi-parcours, approuvée par délibération n° 037-24 C du Conseil communautaire le 28 mars 2024,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du PCAET du 15 mars 2024 d'engager la révision du PCAET pour qu'un nouveau Plan climat soit opérationnel au 1^{er} janvier 2026,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du PCAET du 27 novembre 2025 approuvant le document global du Plan climat 2026-2031,

Vu les avis de la préfecture de la Savoie et de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe),

Vu le bilan de la mise à disposition du projet au public, organisée conformément au code de l'environnement,

Vu l'avis de la commission économie, enseignement supérieur et transition écologique du 4 décembre 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'adopter le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) 2026-2031 de Grand Chambéry,

Article 2 : de publier le PCAET sur le site internet de Grand Chambéry et sur la plateforme nationale de l'ADEME, conformément aux articles R. 229-26 et 54 du code de l'environnement et de publier la déclaration environnementale conformément à l'article L. 122-9 du code de l'environnement,

Article 3 : de maintenir une concertation permanente avec les partenaires du PCAET dans le cadre de l'axe « Plus engagés » et au sein du comité de pilotage,

Article 4 : d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **251-25 C**

Objet de l'acte :	RD - Adoption du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) 2026-2031 de Grand Chambéry
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 8 - Environnement
Date de l'acte :	18 décembre 2025
Annexe(s) :	Plan d'actions PCAET, Rapport PCAET, Résumé PCAET

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20251218-lmc1H34868H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34868H1

Date de transmission en Préfecture :	19 décembre 2025
Date de réception en Préfecture :	19 décembre 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 19 décembre 2025